



GARANTIE LIMITÉE ET GUIDE D'ENTRETIEN DES PNEUS

Pneus d'automobiles
Pneus de camionnettes



**PNEUS
DUNLOP**

DUNLOP^{MD} GARANTIE LIMITÉE

POLITIQUE DE REMPLACEMENT ET D'AJUSTEMENT DES PNEUS D'AUTOMOBILES ET DE CAMIONNETTES QUI EST ADMISSIBLE?

Vous avez droit aux avantages offerts par la présente garantie limitée si :

- Vous êtes le propriétaire ou son agent agréé de pneus neufs de marque Dunlop pour automobiles ou camionnettes;
- Vos pneus portent le numéro d'identification du Département des Transports américain (DOT);
- Vos pneus ont servi uniquement au véhicule sur lequel ils ont été montés selon les recommandations du constructeur du véhicule ou de Dunlop;
- Vous avez acheté vos pneus le ou après le 1^{er} mars 2015.

Les pneus de camionnettes sont des pneus qui portent l'inscription « LT » sur le flanc.

CE QUI EST COUVERT, ET POUR COMBIEN DE TEMPS?

REEMPLACEMENT DES PNEUS SANS FRAIS

Tout pneu radial neuf de marque Dunlop pour automobiles ou camionnettes, couvert par cette garantie, et mis hors service à la suite d'un état couvert par la présente garantie pendant le premier 2/32^e po d'usure de la bande de roulement ou durant les 12 premiers mois suivant la date d'achat, selon la première éventualité, sera remplacé gratuitement par un pneu neuf comparable de marque Dunlop. Le montage et l'équilibrage sont inclus. (Sans preuve d'achat, la date de fabrication du pneu sera utilisée pour déterminer son admissibilité).

PNEU DE SECOURS TEMPORAIRE

Tout pneu de secours temporaire de marque Dunlop, mis hors service à la suite d'un état couvert par la présente garantie pendant le premier 50 % d'usure de la bande de roulement (1/32^e po), sera remplacé gratuitement par un pneu de secours temporaire comparable neuf de marque Dunlop. Le montage est inclus.

AJUSTEMENT AU PRORATA

Les pneus non admissibles au remplacement gratuit, mis hors service à la suite d'un état couvert par cette garantie seront remplacés au prorata par un pneu comparable neuf de marque Dunlop pour une période allant jusqu'à six (6) ans après la date d'achat du pneu neuf ou lorsque les témoins d'usure deviennent visibles (2/32^e po), selon la première éventualité. (Sans preuve d'achat, la date de fabrication du pneu sera utilisée pour déterminer son admissibilité).

COMMENT SE FAIT LE CALCUL AU PRORATA?

Le prix de remplacement sera calculé en multipliant le prix de détail annoncé au moment de l'ajustement par le pourcentage utilisé de la bande de roulement originale. Vous devez acquitter les frais de montage et d'équilibrage ainsi qu'un montant égal à la taxe d'accise fédérale américaine (aux É.-U. seulement), les autres taxes applicables ainsi que les frais imposés par le gouvernement.

EXEMPLE : Si votre pneu endommagé avait une bande de roulement utile de 8/32^e po à l'origine et qu'il reste 4/32^e po d'épaisseur utile, votre bande de roulement est utilisée à 50 %; vous devrez donc payer 50 % du prix de vente annoncé d'un pneu comparable.

De plus, vous devrez assumer les frais de montage et d'équilibrage ainsi qu'un montant égal à la taxe d'accise fédérale américaine (aux É.-U. seulement), les autres taxes applicables ainsi que les frais imposés par le gouvernement. Si le prix d'un pneu comparable est de 130 \$, votre coût serait de 65 \$, plus la taxe d'accise fédérale américaine (aux É.-U. seulement), les autres taxes applicables ainsi que les frais imposés par le gouvernement.

QU'EST-CE QU'UN PNEU COMPARABLE?

Un pneu « comparable » neuf Dunlop sera de la même marque et peut être, soit un pneu de la même gamme, soit, si vous ne pouvez vous procurer ce pneu, un pneu de construction de base et de qualité similaires, mais avec une bande de roulement ou des flancs différents. Si vous achetez un pneu de remplacement plus cher, vous devez payer la différence. Tout pneu de

remplacement fourni dans le cadre de la présente garantie sera couvert par la garantie Goodyear^{MD} en vigueur au moment du remplacement.

AUTRES PROVISIONS

Un pneu a atteint sa limite de vie utile et la couverture accordée par la présente garantie prend fin lorsque les témoins d'usure de la bande de roulement sont visibles 2/32" po, ou six (6) ans après la date d'achat du pneu neuf, selon la première éventualité. (Sans preuve d'achat, la date de fabrication du pneu sera retenue pour établir son admissibilité).

LIMITE

Cette garantie limitée est en vigueur uniquement au Canada et aux États-Unis.

GARANTIE LIMITÉE DUNLOP SUR LA DURÉE DE VIE UTILE D'UNE BANDE DE ROULEMENT

En plus des dispositions de cette garantie limitée pour les états qu'elle couvre, tout pneu de remplacement neuf Dunlop mentionné ci-dessous est couvert par une garantie contre l'usure prématurée selon le tableau suivant :

<u>PNEU</u>	<u>KILOMÈTRES</u>	<u>MILLES</u>
Signature HP ^{MC}	75 000	45 000
SP Sport ^{MD} Signature ^{MC} Indice de vitesse H	95 000	60 000
SP Sport Signature Indice de vitesse V	95 000	60 000
Signature II ^{MC}	105 000	65 000
Signature CS ^{MC}	95 000	60 000
Grandtrek ^{MD} AT20 ^{MC}	95 000	60 000
Rover H/T ^{MC} Dimensions P-métriques	95 000	60 000
Rover H/T Dimensions LT	75 000	45 000

COMMENT LES FRAIS DE LA GARANTIE LIMITÉE SUR LA DURÉE DE VIE DE LA BANDE DE ROULEMENT SERONT-ILS CALCULÉS?

Les habitudes de conduite, l'état des routes et l'entretien du véhicule sont autant de facteurs qui ont une incidence sur l'usure des pneus. Si vos pneus n'atteignent pas le kilométrage indiqué dans le tableau ci-dessus et répondent aux conditions de la présente garantie limitée (voir ci-dessous), ils seront remplacés comme suit :

Si une bande de roulement est usée de façon uniforme jusqu'aux témoins d'usure à 2/32" po avant d'avoir parcouru le kilométrage garanti, le pneu sera remplacé au prorata, à condition de présenter la facture originale sur laquelle est indiqué le kilométrage du véhicule au moment du montage initial des pneus neufs.

EXEMPLE : Si votre pneu est doté d'une garantie limitée de 130 000 kilomètres (80 000 mi) sur sa bande de roulement, mais ne parcourt que 91 000 kilomètres (56 000 mi) avant que n'apparaissent les indicateurs d'usure à 2/32" po, vous devez payer 70 % du prix de vente annoncé d'un pneu comparable au moment de l'ajustement. Si le prix du pneu comparable est de 130 \$, il vous coûtera donc 91 \$, plus les frais supplémentaires, comme le montage et l'équilibrage, les taxes applicables ainsi que les frais imposés par le gouvernement.

La garantie limitée sur la vie utile d'une bande de roulement n'est valable que si vous êtes l'acheteur original des pneus, et qu'ils ont été utilisés uniquement sur véhicule sur lequel ils ont été montés à l'origine, selon les recommandations de Dunlop ou du constructeur du véhicule.

Cependant, la garantie limitée sur la vie utile d'une bande de roulement ne s'applique pas :

- Si les pneus ont servi à un usage commercial, y compris, mais de manière non limitative, aux voitures de police et de taxi, aux comptes nationaux, gouvernementaux ou aux contrats de vente;
- Si les pneus sont en équipement d'origine;

- Si les pneus sont montés sur un véhicule autre que celui sur lequel ils ont été installés à l'origine;
- Si un pneu est altéré intentionnellement pour en modifier l'apparence après sa sortie de l'usine de production, y compris, mais de manière non limitative, par le rainurage, le ciselage, le rognage ou encore par tout matériau appliqué à la bande de roulement.

Vous devez conserver votre facture originale pour que la garantie limitée sur la vie utile de la bande de roulement de vos pneus soit considérée (voir Obligations du propriétaire, paragraphe B).

OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE :

- A. Vous devez effectuer la permutation de vos pneus selon le diagramme recommandé par le constructeur du véhicule ou par Dunlop;
- B. Lorsque vous effectuez une réclamation en vertu de la garantie limitée sur la durée de vie de la bande de roulement, vous devez présenter la facture d'achat originale des pneus sur laquelle figurent la description des pneus, le kilométrage du véhicule ainsi que la date d'installation du (des) pneu(s);
- C. Vous devez apporter le pneu pour lequel vous faites une réclamation chez un détaillant Dunlop. Un pneu remplacé lors d'un ajustement devient la propriété de Goodyear Canada inc. ou The Goodyear Tire & Rubber Company;
- D. Vous devrez assumer les taxes applicables et les frais imposés par le gouvernement pour tout service supplémentaire demandé au moment de l'ajustement en rapport avec une utilisation particulière qui requiert un démontage, un montage et un équilibrage;
- E. Aucune demande d'ajustement ne sera acceptée si elle n'est pas effectuée sur le formulaire de réclamation de Dunlop (fourni par le détaillant Dunlop) dûment rempli et où vous, le propriétaire ou votre agent agréé, avez apporté le pneu pour un ajustement.

CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR LA GARANTIE?

La présente garantie limitée ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Les pneus présentés pour cause de vibration, dont la bande de roulement est usée au-delà du premier 2/32" po ou les pneus présentés pour cause de vibration occasionnée par des roues endommagées ou par tout état mécanique du véhicule;
- Dunlop n'accorde aucune garantie ni aucun crédit lors d'une demande d'ajustement de pneu si des matériaux ont été ajoutés au pneu après qu'il ait quitté l'usine Dunlop (composés de remplissage, agents de scellement ou substances d'équilibrage, par exemple). Si l'un de ces matériaux est la cause de son retrait du service, le pneu ne sera pas ajusté;
- Une usure irrégulière ou des dommages causés par tout état mécanique du véhicule, par une pression de gonflage incorrecte, une surcharge, un patinage à haute vitesse, une utilisation ou un usage abusif, une négligence, une utilisation en course, par l'usage de chaînes, par un montage ou un démontage inapproprié, une réparation incorrecte, une collision avec perte totale ou par un incendie;
- Des avaries routières (y compris, mais non de manière limitative, les perforations, coupures, accrocs, bris par impact, etc.);
- Un pneu altéré intentionnellement pour en modifier l'apparence après sa sortie de l'usine Dunlop (incrustations blanches sur un pneu noir ou rainurage);
- Les pneus avec des craquelures causées par les conditions atmosphériques, achetés plus de quatre (4) ans avant la demande d'ajustement ou, si la date d'achat ne peut pas être vérifiée, les pneus fabriqués plus de quatre (4) ans avant la demande d'ajustement;
- Les pneus de secours temporaires utilisés lors de courses et sur des véhicules à usage particulier comme les véhicules de poursuite utilisés par la police;
- Un pneu mis hors service en raison de réparations mal exécutées;
- Les craquelures superficielles causées par les conditions atmosphériques;
- Les pneus munis du dispositif de surveillance de pression – consultez la garantie du constructeur du véhicule.
- Nous ne recommandons pas l'utilisation de pneus d'été ultra haute performance en hiver; par conséquent, les craquelures dans leur bande de roulement ou leur épaulement, causées par une utilisation en hiver ne sont pas couvertes par notre garantie.

QUELS SONT VOS DROITS LÉGAUX?

Aucun représentant ni détaillant ne peut faire quelque représentation, promesse ou conclure quelque entente que soit au nom Dunlop, sauf pour ce qui est spécifié dans le présent document. Un pneu, quelle que soit la qualité de sa construction, peut faillir en service ou peut être mis hors service pour des raisons indépendantes de la volonté du fabricant. La présente garantie ne veut en aucun cas prétendre qu'une défaillance du pneu est impossible.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE, ET DUNLOP DÉNIE PAR LES PRÉSENTES, TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET DÉCLARATIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, NOTAMMENT MAIS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. AUCUNE AUTRE GARANTIE N'EST DONNÉE ET AUCUNE AUTRE DÉCLARATION N'EST FAITE PAR DUNLOP OU IMPLICITEMENT EN VERTU DE LA LOI.

LIMITATION DES DOMMAGES : EN AUCUN CAS ET EN AUCUNE CIRCONSTANCE DUNLOP N'ENGAGE SA RESPONSABILITÉ ENVERS L'ACHETEUR À L'ÉGARD DES DOMMAGES-INTÉRÊTS INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, DES PERTES D'EXPLOITATION OU DES PERTES D'ACHALANDAGE OU DES DOMMAGES À LA RÉPUTATION, DES DOMMAGES-INTÉRÊTS, NOTAMMENT PUNITIFS OU DES FRAIS (Y COMPRIS AU TITRE DU REMPLACEMENT DU TRANSPORT), DES DÉPENSES OU DES PERTES DE QUELQUE NATURE. CERTAINES PROVINCES ET CERTAINS ÉTATS INTERDISENT L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DE SORTE QU'IL SE PEUT QUE LA LIMITATION OU L'EXCLUSION QUI PRÉCÈDE NE S'APPLIQUE PAS À VOUS.

La présente garantie vous donne des droits légaux spécifiques.

Vous pourriez avoir d'autres droits qui varient d'une province ou d'un État à l'autre.

COMMENT OBTENIR UN AJUSTEMENT?

- A. Vous devez apporter le pneu qui nécessite un ajustement chez un détaillant Dunlop agréé. Un pneu remplacé relativement à un ajustement devient la propriété de Goodyear Canada, inc. ou The Goodyear Tire & Rubber Company;
- B. Vous devez payer les taxes et tout service supplémentaire que vous aurez demandé au moment de l'ajustement, comme un système de lecture de la pression d'air des pneus, et tout autre service demandé au moment de l'ajustement;
- C. Votre réclamation doit être faite sur un formulaire de réclamation de Dunlop, que peut vous fournir l'établissement de réparations Dunlop agréé. Le formulaire doit être entièrement rempli là où vous, le propriétaire ou votre agent agréé effectuez la demande d'ajustement.

Vous devez vous rendre chez un détaillant Dunlop agréé pour les pneus de remplacement et les services de garantie.

MISE EN GARDE

Des blessures sérieuses, mortelles même, ou des dommages matériels peuvent être provoqués par :

- **UNE DÉFAILLANCE DU PNEU CAUSÉE PAR UNE PRESSION DE GONFLAGE TROP BASSE, PAR UNE SURCHARGE OU UNE UTILISATION INADÉQUATE.** Suivre les recommandations du Manuel du propriétaire ou de l'étiquette collée sur le véhicule.
- **UNE DÉFAILLANCE DU PNEU CAUSÉE PAR UN IMPACT DOMMAGEABLE OU UN ENTRETIEN INAPPROPRIÉ.** Vous devriez faire inspecter vos pneus à intervalles réguliers par un technicien qualifié afin de déceler tout signe de dommage comme des perforations ou des marques d'impact.
- **UNE DÉFAILLANCE DU PNEU À CAUSE DE RÉPARATIONS MAL FAITES.** Consultez les procédures de réparations élaborées par la *Rubber Manufacturers Association (RMA)* au www.rma.org ou visitez le site www.dunlop.com pour des renseignements relatifs aux procédures de réparations appropriées.
- **UNE EXPLOSION DE L'ASSEMBLAGE PNEU/JANTE À CAUSE D'UN MONTAGE INAPPROPRIÉ.** Seules des personnes qualifiées peuvent monter des pneus. Quand vous montez des pneus.
- **DES PNEUS RADIAUX MONTÉS SUR DES JANTES NON APPROUVÉES.**
- **UNE NÉGLIGENCE DE N'AVOIR PAS DÉGONFLÉ COMPLÈTEMENT LES ASSEMBLAGES SIMPLES OU JUMELÉS AVANT LE DÉMONTAGE.**

- **LE PATINAGE DES PNEUS** dans la neige, la boue ou autres surfaces glissantes, qui ne doit pas dépasser les 55 km/h (35 mi/h) au compteur.
- **UN PATINAGE EXCESSIF** peut aussi causer une désintégration des pneus ou une rupture des essieux.

MISE EN GARDE

Un changement de dimension ou de type de pneu peut modifier considérablement la tenue de route de votre véhicule, son adhérence, son confort de roulement et autres paramètres de performance. Avant de remplacer vos pneus, consultez toujours le manuel du propriétaire et suivez les recommandations du constructeur, car certains constructeurs interdisent toute modification de dimension des pneus. Si vous choisissez des pneus différents de ceux installés en usine assurez-vous (1) que la capacité de charge est adéquate selon l'étiquette apposé sur le montant de la portière, (2) que la pression d'air convient parfaitement et (3) que l'espace de braquage est suffisant et sans interférences entre le pneu et le véhicule. Conduisez toujours prudemment et respectez le Code de la route. Évitez les virages et les changements de voie brusques et soudains. Tout manquement à cet avertissement peut mener à une perte de maîtrise de votre véhicule, ce qui peut provoquer un accident, infliger des blessures graves ou causer la mort.

GUIDE D'ENTRETIEN DES PNEUS

La façon la plus efficace de vous assurer que vos pneus Dunlop vous procurent des performances et un kilométrage satisfaisants est d'effectuer une vérification simple, mais fréquente (au moins une fois par mois) de leur pression de gonflage, de vérifier si l'usure de leur bande de roulement est uniforme et de porter attention au moindre dommage.

ASSUREZ-VOUS DE MAINTENIR UNE PRESSION D'AIR ADÉQUATE

Il est nécessaire de maintenir une pression d'air adéquate dans vos pneus afin d'en obtenir un rendement optimal, d'assurer votre sécurité et d'économiser du carburant. Il faut donc la vérifier au moins une fois par mois, et avant d'entreprendre un long voyage. Utilisez une jauge de pression précise. Toujours vérifier la pression quand vos pneus sont froids (le véhicule ayant roulé moins d'un kilomètre et demi). Si vous devez la vérifier quand vos pneus sont chauds, ajoutez 4 psi (27 kPa) à la pression recommandée à froid. Il est difficile de juger à l'œil nu si vos pneus radiaux sont suffisamment gonflés.*

De plus, lorsque vous êtes au volant d'un véhicule équipé de pneus radiaux, et que l'un d'eux perd sa pression d'air ou tombe presque à plat, il est difficile de « sentir » un changement de comportement du véhicule puisqu'il est à peine perceptible.

***Des signes de perte de pression ou de dégonflage répété requièrent toujours une inspection par un expert qui décèlera la source de la fuite, et un démontage afin de déterminer si la fuite est réparable ou non. Pour éviter tout risque de blessures, n'essayez JAMAIS de regonfler un pneu qui a roulé un certain temps et dont la pression d'air était extrêmement basse.**

Une perte de pression lente peut être causée par une perforation, une coupure, un contact avec une bordure de trottoir, un impact quelconque ou une mauvaise assise du talon sur la jante. Une perte de pression peut être causée lors du montage lorsque (1) le talon est mal assis sur la jante, (2) le talon est déchiré par l'appareil qui installe le pneu en raison d'une mauvaise lubrification ou un mauvais ajustement. On doit remplacer les corps de valves ou les valves lorsqu'on détecte des problèmes et chaque fois que l'on remplace un pneu.

Maintenez toujours la pression de gonflage recommandée par le constructeur du véhicule et inscrite sur l'étiquette du véhicule ou dans le Manuel du propriétaire :

Un gonflage insuffisant est le principal facteur de défaillance des pneus. Il peut provoquer des craquelures dangereuses dans le pneu, une séparation des composants de la carcasse ou un « éclatement ». Il réduit aussi la capacité de charge du pneu, cause une flexion excessive des flancs, et la résistance au roulement augmente. S'ensuivent un surcroît de chaleur et des dommages mécaniques. Maintenir une pression de gonflage adéquate est l'élément le plus important pour vous assurer de la durabilité et de la durée de vie maximale du pneu. Inversement, un gonflage excessif augmente la rigidité du pneu. Il peut nuire au confort de roulement et provoquer des vibrations excessives. Il augmente aussi les risques de dommages lors d'impacts.

NE SURCHARGEZ PAS VOTRE VÉHICULE

Consultez le Manuel du propriétaire pour vérifier les limites de chargement. Une surcharge du véhicule cause du stress aux pneus et à d'autres composantes essentielles du véhicule. Elle peut être la cause d'une piètre tenue de route, de la maniabilité, d'une augmentation de la consommation d'essence et peut entraîner une défaillance des pneus. Des pneus surchargés peuvent engendrer des craquelures sévères, une séparation des composantes et un « éclatement ».

Il ne faut jamais poser des pneus dont la capacité de charge est en-dessous de celle indiquée sur la plaque-étiquette du véhicule. Souvenez-vous que la largeur optimale de la jante est importante pour une répartition adéquate de la charge et un bon fonctionnement. La capacité de charge maximale inscrite sur les flancs de pneus P-métriques est réduite de 10 p. cent lorsqu'utilisés sur des camionnettes, des véhicules utilitaires ou une remorque. Ne jamais installer des pneus P-métriques sur des camionnettes qui exigent des pneus de remplacement de type LT.

NE FAITES PAS PATINER VOS PNEUS DE MANIÈRE EXAGÉRÉE

Évitez de faire patiner vos pneus de manière excessive lorsque votre véhicule est enlisé dans la neige, dans la boue ou le sable, ou emprisonné dans la glace. Les forces centrifuges créées par des pneus qui tournent librement à grande vitesse peuvent provoquer leur éclatement soudain et causer des dommages au véhicule, ou vous infliger des blessures graves ou à quelqu'un à proximité. Ne faites pas patiner vos pneus à une vitesse supérieure à 55 km/h (35 mi/h) au compteur. Essayez plutôt d'exercer un léger mouvement de balancier, de l'avant à l'arrière, pour dégager votre véhicule et reprendre la route. Ne restez jamais en arrière d'un pneu qui tourne librement à haute vitesse. Par exemple, lorsqu'on tente de pousser un véhicule enlisé ou qu'on effectue un équilibrage dynamique alors que les pneus sont sur le véhicule.

VÉRIFIEZ LE DEGRÉ D'USURE DE VOS PNEUS

Changez toujours vos pneus lorsqu'ils ont atteint leur limite d'usure, soit lorsque la bande de roulement atteint une profondeur de 2/32^e po. Tous les pneus neufs sont munis de témoins d'usure dans les rainures, visibles lorsqu'il ne reste plus que 2/32^e po. De nombreux accidents sur chaussées mouillées sont causés par un dérapage, résultat d'un pneu lisse ou presque. Les pneus excessivement usés sont également plus sujets aux pénétrations.

VÉRIFIEZ VOS PNEUS POUR TOUT DOMMAGE

Une inspection fréquente (au moins une fois par mois) de l'état général de vos pneus pour déceler le moindre signe de dommage est essentielle à votre sécurité. En cas de doute, faites-les inspecter par un détaillant. Les signes d'impacts, les pénétrations, les craquelures, les nœuds, les bosses ou toute perte de pression requièrent toujours un démontage du pneu et son inspection par un professionnel. N'effectuez jamais de réparations temporaires. N'utilisez jamais de chambre à air au lieu de faire réparer le pneu convenablement. Seules des personnes qualifiées peuvent réparer des pneus.

RÉPARATION ADÉQUATE D'UN PNEU

REMARQUE : Dunlop ne garantit aucune inspection ni aucun procédé de réparation. En effet, c'est au réparateur qu'incombe l'entière responsabilité d'une réparation. Celle-ci devrait être faite conformément aux procédés établis par la *Rubber Manufacturers Association* (RMA).

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DE LA PRESSION D'AIR DES PNEUS

Consultez le Manuel du propriétaire pour plus de renseignements sur ce qu'il faut faire si l'alarme du dispositif de surveillance de la pression se déclenche.

PNEU DE SECOURS (TEMPORAIRE)

Le pneu de secours (temporaire) est conçu, fabriqué et testé selon les plus hauts standards mis en place par les constructeurs de véhicules nord-américains et selon les normes de qualité particulières de Dunlop. Il est conçu aussi pour occuper le moins de place de rangement possible et, du même coup, jouer son rôle de pneu de secours au moment voulu. Il est rangé dans un endroit bien à lui et sa pression de gonflage est de 60 psi. Assurez-vous qu'il est utilisable à tout moment en vérifiant sa pression de gonflage à intervalles réguliers.

Vous pouvez l'utiliser avec les pneus d'origine de votre véhicule. Vous pouvez compter une durée de vie utile de bande de roulement de 4 800 kilomètres (3 000 milles), selon les conditions routières et vos habitudes de conduite. Afin de préserver la durée de vie de sa bande de roulement, il doit retrouver son espace de rangement aussitôt que le pneu ordinaire est réparé ou remplacé.

Le pneu de secours (temporaire) est plus léger que les pneus réguliers; il est donc plus facile à manipuler. Aussi réduit-il le poids total du véhicule, ce qui contribue à l'économie de carburant.

Les jantes d'un pneu de secours (temporaire) sont conçues expressément pour être utilisées avec des pneus de secours dont la pression de gonflage est élevée et ne doivent jamais être utilisées avec d'autres types de pneus.

NE POSEZ JAMAIS VOS PNEUS VOUS-MÊME

Des procédures de montage inappropriées peuvent provoquer l'explosion de l'assemblage pneu-jante, ce qui peut causer des blessures graves ou la mort. Suivez les directives du fabricant du pneu et assurez-vous que le diamètre du pneu correspond à celui de la jante. Ne montez un pneu radial pour camionnette que sur une jante approuvée pour ce type de pneu. N'appliquez aucun produit de scellement sur le talon, ce qui pourrait l'empêcher de bien s'asseoir sur la jante. Lubrifiez les surfaces du talon et de la jante qui sont en contact (y compris la chambre à air ou la cravate). Bloquez l'assemblage sur l'appareil de montage ou placez-le dans une cage de sécurité. RECULEZ et n'excédez jamais une pression de 40 psi pour asseoir le talon. N'utilisez jamais de substance volatile ou de joint torique (*O-Ring*) en caoutchouc pour faciliter la fixation du talon. Seules des personnes formées peuvent poser des pneus.

NE POSEZ JAMAIS DES PNEUS DE DIMENSION ET DE TYPE DIFFÉRENTS SUR LE MÊME ESSIEU

Pour assurer un maximum de maniabilité et de maîtrise, Dunlop[®] recommande de poser quatre (4) pneus de types et de dimensions identiques, sauf indication contraire du constructeur du véhicule.

MISE EN GARDE

Consultez toujours le Manuel du propriétaire avant de remplacer un pneu, et suivez les recommandations du constructeur du véhicule à ce sujet. Le comportement routier du véhicule peut être perturbé de manière significative par un changement du type ou de la dimension du pneu. Si vous choisissez des pneus dont la dimension est différente de celle des pneus d'origine, consultez un professionnel afin de vous assurer que l'écart entre le pneu et le passage de la roue, l'indice de charge et la pression d'air sont adéquats. Il ne faut jamais excéder la capacité de charge ni la pression de gonflage maximales inscrites sur le flanc d'un pneu. Conduisez prudemment et obéissez au Code de la route. Évitez les changements de direction ou de voie brusques et soudains. Si vous ignorez cette mise en garde, vous pourriez perdre la maîtrise de votre véhicule, ce qui risque de causer une collision et des blessures graves ou la mort.

Au moment de remplacer vos pneus, il importe de garder le même diamètre et la capacité de charge que les pneus d'origine. La pression de gonflage pourrait être ajustée afin de ne pas surcharger les pneus. Consultez les tableaux de pression de gonflage et d'indice de charge de la *Tire & Rim Association*, de l'Organisation technique européenne

du pneumatique et de la jante (ETRT) ou de l'Association japonaise des fabricants de pneus automobiles (JATMA) pour les informations exactes en ce qui concerne la capacité de charge et la pression de gonflage.

NE POSEZ JAMAIS DES PNEUS DONT LA CAPACITÉ DE CHARGE EST INFÉRIEURE À CELLE REQUISE PAR LE FABRICANT D'ÉQUIPEMENT D'ORIGINE

Exemples : Beaucoup de véhicules, comme les grosses fourgonnettes, nécessitent des pneus avec une capacité de charge « E », en conformité avec les recommandations du constructeur du véhicule. Un pneu avec une capacité de charge « D » n'est donc pas permis sur de tels véhicules.

REMARQUE : Les pneus européens-métriques pour autos et camionnettes, et les pneus P-métriques pour autos et camionnettes fabriqués ou commercialisés par Goodyear sont interchangeables à la condition qu'ils aient la même largeur de section, le même rapport d'aspect et le même diamètre de jante. **Mise en garde; Il ne faut jamais remplacer un pneu de «charge supplémentaire» (Extra Load - XL) ou un pneu renforcé par un pneu de «charge normale» (Standard Load - SL).** Si le véhicule était équipé à l'origine de pneus « XL », il faut les remplacer par des pneus de dimension semblable « XL » ou un pneu renforcé.

OBSERVEZ CES AUTRES DIRECTIVES :

Si vous ne posez que deux pneus, posez les pneus dont la bande de roulement est la plus profonde à l'arrière. Si vous devez poser des pneus radiaux et des non radiaux sur le même véhicule, installez les radiaux à l'arrière. Ne jumelez jamais un radial et non radial sur le même essieu. Quand vous posez des pneus d'hiver ou des pneus de performance toutes saisons, il faut en poser quatre. Il n'est pas recommandé de poser des pneus ayant des indices de vitesse différents sur un même véhicule. Des pneus dotés d'indices de vitesse différents doivent être appariés sur le même essieu. La vitesse du véhicule sera alors limitée à celle du pneu dont l'indice de vitesse est le plus bas. L'utilisation d'un ensemble d'élévation de la suspension sur certains agencements véhicules-pneus peut entraîner de l'instabilité. Lorsque vous changez de dimension de pneus, il faut toujours consulter un détaillant pour une largeur optimale de la jante et pour s'assurer qu'il y a suffisamment d'espace entre les pneus et le véhicule.

PNEUS RECHAPÉS

Les pneus rechapés pour automobiles et camionnettes ne sont pas garantis par Dunlop, pour quelque raison que ce soit. Les indices de vitesse des pneus Dunlop et les certificats de conformité aux normes du D.O.T. américain sont non valides pour des pneus rechapés.

FAITES ENTRETENIR LA SUSPENSION DE VOTRE VÉHICULE, VÉRIFIER LE PARALLÉLISME ET L'ÉQUILIBRAGE, ET EFFECTUER LES PERMUTATIONS DE VOS PNEUS

Des permutations oubliées, des pièces de suspension usées, un gonflage insuffisant ou un gonflage excessif, un mauvais équilibrage ou un parallélisme incorrect sont des éléments qui peuvent causer des vibrations ou une usure irrégulière des pneus. Il est donc important d'effectuer la permutation de vos pneus aux intervalles recommandés par le constructeur de votre véhicule ou à un intervalle maximal de 10 000 km (6 000 mi).

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONSULTEZ LA BROCHURE « GARDEZ VOS PNEUS EN FORME/ROULEZ MIEUX » PUBLIÉE PAR L'ASSOCIATION CANADIENNE DE L'INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC, DONT VOUS POUVEZ TÉLÉCHARGER UN EXEMPLAIRE SUR LE SITE :
<http://www.pneusenforme.ca>

SAVOIR LIRE LE NUMÉRO DE SÉRIE D.O.T.

D.O.T. fait référence au secrétariat des transports américain (*Department of Transportation*) et ce numéro est situé dans le bas du flanc de chaque pneu pour confirmer que le pneu satisfait les normes de sécurité du secrétariat des transports ou les surpasse.

Comprendre le numéro D.O.T.

M6MJEH0R0911

12 caractères alphanumériques = production des années 2000 / 11 caractères alphanumérique = production des années 1990

M6

Code
de l'usine

MJ

Code de dimension
et de plis
du gouvernement

EHOR

Code de
construction
du fabricant

0911

Date de fabrication
(9^e semaine de 2011)

DURÉE DE VIE UTILE D'UN PNEU

Les pneus sont conçus et fabriqués pour vous procurer des milliers de kilomètres d'excellence. Et pour en profiter au maximum, il importe de les entretenir adéquatement, ce qui évitera des dommages qui pourraient entraîner leur retrait avant que la bande de roulement ait atteint sa profondeur minimale d'utilisation.

Il n'est pas réaliste de prédire avec précision la durée de vie d'un pneu de manière chronologique, quel qu'il soit, puisque les conditions d'utilisation varient énormément. L'état de viabilité d'un pneu sur une longue période de temps est fonction de la façon dont il a été entreposé et des conditions dans lesquelles il a été utilisé (gonflage, chargement, vitesse, dommage causé par les avaries routières, etc.). Il ne faut pas uniquement se fier à l'apparence d'un pneu. Aussi faut-il être à l'écoute de toute modification de sa performance, comme par exemple, la perte continue de pression d'air, le bruit sur la route ou la vibration, qui indiquerait qu'il doit être changé. Il est donc essentiel d'inspecter les pneus à intervalles réguliers (au moins une fois par mois), y compris le pneu de secours, afin de détecter des dommages et une usure prématurée, ou pour en vérifier la pression d'air.

CONSULTEZ LE MANUEL DU PROPRIÉTAIRE DE VOTRE VÉHICULE (OU VÉRIFIEZ VOTRE VÉHICULE) POUR SAVOIR S'IL EST ÉQUIPÉ DE PNEUS RUN-FLAT (MOBILITÉ ÉTENDUE). SI C'EST LE CAS, VEUILLEZ OBSERVER LES INDICATIONS SUIVANTES :

TECHNOLOGIE AUTOPORTANTE DE DUNLOP (DSST^{MD})

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS SUR LA SÉCURITÉ

SURVEILLANCE OPÉRATIONNELLE

Pour que les pneus de technologie autoportante de Dunlop atteignent les critères de performance stipulés dans la présente garantie limitée, ils doivent être munis de certaines pièces particulières comme un dispositif de surveillance de la pression approuvé par le constructeur du véhicule.

Un véhicule équipé de pneus DSST Dunlop d'origine doit être monté sur des jantes, des pneus et un dispositif de surveillance de la pression d'air (TPMS) comme le stipule le constructeur du véhicule. Pour une mise en place de la jante, des pneus et du TPMS appropriés, veuillez consulter votre Manuel du propriétaire du véhicule.

CARACTÉRISTIQUE D'UN PNEU RUN-FLAT :

Un pneu DSST Dunlop est un pneu de haute performance doté d'une remarquable particularité : il peut rouler sur une distance limitée (maximum de 80 km, à une vitesse maximale de 80 km/h) malgré une pression de gonflage très basse ou même nulle (consultez le Manuel du propriétaire de votre véhicule pour connaître ces limites). Il s'agit d'un avantage important, surtout si la perte de pression d'air arrive à un endroit où un arrêt immédiat de votre véhicule peut comporter des risques.

En raison du fait que ces pneus roulent bien même sans pression d'air, votre véhicule doit être muni d'un dispositif pour vous avertir si la pression d'air d'un pneu est basse ou nulle.

ALERTE DU DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DE LA PRESSION D'AIR DES PNEUS

Consultez votre Manuel du propriétaire pour savoir quoi faire si le dispositif de surveillance de la pression d'air des pneus se déclenche.

MISE EN GARDE

Advenant une alerte du dispositif de surveillance de pression d'air, observez les mesures de sécurité suivantes pour prévenir une perte de maîtrise du véhicule qui pourrait causer des blessures graves ou mortelles :

- Ralentissez autant que vous pouvez. Ne dépassez pas une vitesse de 80 km/h (50 mi/h).
- Évitez les virages serrés, les freinages d'urgence et les manœuvres brusques.

- Évitez les nids-de-poule et autres avaries routières.

Gardez à l'esprit que la maniabilité de votre véhicule est réduite lorsque vos pneus sont dégonflés, particulièrement lors de manœuvres brusques.

PROLONGER LA VIE DU PNEU EN CAS D'ALERTE DU DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DE LA PRESSION D'AIR :

Un pneu DSST de Dunlop peut continuer à rouler avec une pression réduite ou nulle jusqu'à 80 kilomètres à une vitesse maximale de 80 km/h. Cependant, le pneu peut devoir être remplacé s'il roule jusqu'à ces limites. Afin d'aider à prolonger la vie du pneu lorsqu'il roule dans un état de pression basse, roulez aussi lentement que vous le pouvez, sous les 80 km/h (50 mi/h). De plus, roulez le moins loin possible avant de faire réparer le pneu. En adoptant ces mesures, vous augmentez les chances qu'il puisse être réparé.

L'ENTRETIEN APRÈS UNE ALERTE DU DISPOSITIF

Pour obtenir l'entretien requis après une alerte du dispositif de surveillance de la pression, communiquez avec un établissement DSST agréé. Des techniciens qualifiés inspecteront vos pneus pour déterminer s'ils peuvent être réparés ou s'ils doivent être remplacés. Pour trouver l'établissement DSST agréé le plus près, composez le 1 866-DUNLOP1 (1 866 386-5671).

⚠ MISE EN GARDE

En raison des particularités uniques des pneus DSST, comme les jantes sur lesquelles ils sont montés et le dispositif de surveillance de la pression installé sur votre véhicule, tout entretien des pneus, autre que la vérification d'usage de leur pression et les inspections visuelles, doit être effectué par le personnel qualifié d'un établissement Dunlop DSST agréé.

N'essayez pas de démonter ou de monter un pneu DSST vous-même : vous pourriez subir des blessures graves ou mortelles. Seuls des techniciens qualifiés à cet effet devraient monter, démonter ou réparer des pneus DSST. Une pression de gonflage supérieure à 40 psi (270 kPa) peut être requise pour asseoir les talons, dans quel cas une cage de protection et un boyau de gonflage rallongé muni d'un embout avec pince et d'un manomètre à air doivent être utilisés.

RÉPARER LES PNEUS

Comme pour tout autre pneu Dunlop à indice de vitesse et de haute performance, un pneu DSST de Dunlop peut être réparé en cas de perforation de la bande de roulement. Cependant, ON DOIT SUIVRE DES PROCÉDURES ET UTILISER DES MATÉRIEAUX APPROPRIÉS. Communiquez avec un établissement Dunlop DSST agréé pour tout renseignement au sujet des réparations appropriées. Pour connaître l'établissement le plus près, composez le 1 866 DUNLOP1 (1 866 386-5671).

⚠ MISE EN GARDE

Les pneus DSST de Dunlop sont conçus pour être utilisés exclusivement sur certaines jantes de série équipées d'un dispositif fonctionnel de surveillance de la pression. Si ces pneus sont montés sur un véhicule qui n'est pas équipé d'un tel dispositif, une pression de gonflage trop basse peut causer une défaillance des pneus, entraînant une perte de maîtrise du véhicule et des blessures graves ou mortelles. Leur utilisation sur un véhicule n'ayant pas les jantes de série requises par son fabricant ni un dispositif fonctionnel de surveillance de la pression constitue donc une utilisation inappropriée et non sécuritaire de ce produit.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU POUR TOUT RENSEIGNEMENT, COMMUNIQUEZ AVEC LE DÉTAILLANT DUNLOP LE PLUS PRÈS.

- 1) Pour joindre le détaillant Dunlop le plus près, consultez les Pages Jaunes sous la rubrique Pneus-Détaillants - Neufs.
- 2) Visitez le site www.dunlop.ca pour le Canada ou le www.dunloptires.com pour les États-Unis.

SI VOUS AVEZ BESOIN D'UNE AIDE SUPPLÉMENTAIRE :

Composez le 1 800 387-3288 pour le Canada ou le 1 800 321-2136 pour les États-Unis.

Courriel : goodyear_cr@goodyear.com ou écrivez à :

Pour le Canada :

Service des relations avec la clientèle
Goodyear Canada inc.
450 Kipling Avenue
Toronto, ON M8Z 5E1

Pour les États-Unis :

Goodyear Customer Assistance Center
Dept 728
200 Innovation Way
Akron, OH 44316-0001

REGISTRE DES PERMUTATIONS DE SIX MOIS OU 10 000 KM (6 000 MILLES)

ODOMÈTRE LORS DE LA 1 ^{re} PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 2 ^{re} PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 3 ^{re} PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 4 ^{re} PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 5 ^{re} PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 6 ^{re} PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 7 ^{re} PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 8 ^{re} PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 9 ^{re} PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 10 ^{re} PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 11 ^{re} PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 12 ^{re} PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 13 ^{re} PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 14 ^{re} PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 15 ^{re} PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 16 ^{re} PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 17 ^{re} PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 18 ^{re} PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE

